



HAUTES-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°05-2022-054

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2022

Sommaire

Secrétariat Général /

ACTE PUBLIABLE 05-2022-04-01-00007 - DELEGATION DE SIGNATURE
DONNEE A M DURANTE DCL (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général

ACTE PUBLIABLE 05-2022-04-01-00007

DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A M
DURANTE DCL



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Gap, le 1er avril 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

**Objet : modification de l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 modifié portant délégation de signature à
Monsieur Jean-Philippe DURANTE
Directeur de la citoyenneté et de la légalité**

**La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'ordre national du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration;
- VU** le décret du 5 février 2020 portant nomination de Madame Martine CLAVEL, commissaire divisionnaire de la police nationale, en qualité de préfète des Hautes-Alpes;
- VU** l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 26 mai 2014 portant nomination de M. Jean-Philippe DURANTE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des libertés publiques et des collectivités locales à la préfecture des Hautes-Alpes à compter du 1^{er} août 2014 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 06 novembre 2017 modifié portant organisation des services de la préfecture et de la sous-préfecture des Hautes-Alpes, créant la direction de la citoyenneté et de la légalité ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1er mars 2021 (n°05 2021 03 01 004) portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DURANTE, directeur de la citoyenneté et de la légalité;
- VU** l'arrêté préfectoral du 21 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 21 mars 2021 modifié susvisé portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DURANTE, directeur de la citoyenneté et de la légalité
- SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes.

A R R E T E

Préfecture des Hautes-Alpes- 28, rue Saint Arey - 05010 GAP cedex – Téléphone 04 92 40 48 00– Télécopie 04 92 40 48 79-
www.hautes-alpes.gouv.fr

Article 1er :

L'arrêté préfectoral du 21 mars 2022 portant modification de l'arrêté du 21 mars 2021 modifié susvisé portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DURANTE, directeur de la citoyenneté et de la légalité est abrogé.

Article 2 :

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 1er mars 2021 modifié susvisé portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DURANTE, directeur de la citoyenneté et de la légalité est modifié comme suit :

Au lieu de : Délégation est donnée à M. Ali El HOUSSNI, attaché, chef du bureau de la citoyenneté à l'effet de signer tous actes, correspondances et décisions portant sur les affaires mentionnées à l'article 1er.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali.El HOUSSNI, cette délégation sera exercée pour la matière énumérée au B « Section étrangers » de l'article 1er, par Mme Fabienne REGNIER, attachée, adjointe au chef de bureau de la citoyenneté ou par Mme par Nadine DE MEYER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de la cellule séjour, et, pour ce qui concerne la matière énumérée au C « section réglementation» de l'article 1er, par Mme Fabienne REGNIER, attachée, adjointe au chef de bureau de la citoyenneté.

Lire : Délégation est donnée à M. Ali El HOUSSNI, attaché, chef du bureau de la citoyenneté à l'effet de signer tous actes, correspondances et décisions portant sur les affaires mentionnées à l'article 1er.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ali.El HOUSSNI, cette délégation sera exercée pour la matière énumérée au B « section étrangers » de l'article 1er, par Mme Fabienne REGNIER, attachée, adjointe au chef de bureau de la citoyenneté ou par M. Hedi FATNASSI, secrétaire administratif de classe normale, chef de la cellule séjour, et, pour ce qui concerne la matière énumérée au C « section réglementation» de l'article 1er, par Mme Nadine DE MEYER, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section réglementation.

Article 3 :

Le reste est sans changement.

Article 4 :

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes.

Article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes et le directeur de la citoyenneté et de la légalité sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La préfète



Martine CLAVEL